

Information sur l'exercice des droits de vote par la Caisse de pension Veska

(Rapport ORAb 2021)

Lors de la votation du 3 mars 2013, les électeurs ont nettement approuvé l'initiative « contre les rémunérations abusives » (aussi appelée « initiative Minder »). Suite à cette votation, le Conseil fédéral a édicté une ordonnance correspondante intitulée « Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse » (ORab).

Durant le mois de juin 2020, tous les investissements directs en actions suisses ont été transférés dans un fonds indiciel. Cela signifie que l'exercice direct des droits de vote par la Caisse de pension Veska ne sera plus nécessaire à l'avenir. Les droits de vote seront exercés collectivement par le fonds.